



Direction de l'immigration
et de l'intégration

Section Eloignement

Lille, le 17 juin 2014

Madame ,

Vous faites l'objet d'un arrêté portant obligation de quitter le territoire français prononcé le 13 juin 2014.

En application de la mesure administrative d'éloignement précitée, j'envisage de vous reconduire à destination de l'Algérie.

Je vous informe, en outre, que dans le cadre de la mise en place de cette mesure d'éloignement du territoire, j'envisage de vous assigner à résidence pour une durée de 45 jours.

A cet égard, et dans le respect de la procédure contradictoire prévue par l'article 24 de la loi du 12 avril 2000, je vous invite à faire connaître vos éventuelles observations.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, mes salutations distinguées.

"
LE PREFET,

*Pour exécution générale et exécution immédiate
Et la Direction de l'immigration et de l'intégration empêchée.
L'autorité du préfet,*

Ellenore IRAGNE